

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
	Mario Côté	12 210	6 105	3 727	1 864
	Louise Lafrance	4 070	2 034		
	Lilian Steudler	4 070	2 034		
	Michel Bergeron	4 070	2 034		
	Adrien Steudler	4 070	2 034		
	Nicolas Turcotte	4 070	2 034		
	André Courtemanche	4 668	2 034	600	300

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).